Tennis Club

Association Sports et Loisirs Nestlé

Avril 2015

R E G L E M E N T DE J E U

Ce règlement définit les conditions d'utilisation des installations du Tennis Club Nestlé à La Tour-de-Peilz.

Les membres du Comité sont chargés d'en contrôler l'application.

Il est fait appel à la collaboration et à l'esprit sportif de tous les membres pour respecter les dispositions décrites dans le présent règlement et permettre ainsi à chacun de s'adonner au tennis dans une atmosphère détendue.

Dans la mesure où les conditions atmosphériques le permettent, les installations sont ouvertes de mi-avril à fin octobre.

1. TENUE

Seules les tenues correctes, créées pour la pratique du tennis, sont autorisées. **Les chaussures de tennis pour terre battue sont obligatoires**. ***Les personnes ne portant pas des chaussures adéquates se verront interdire l'accès des courts !***

2. CATEGORIES DE JOUEURS

Pour les besoins de la réservation et de l'utilisation des courts en général, une classification des joueurs en 7 catégories a été établie.

Catégorie	Description
R	**Employés Nestlé**
J	**Conjoints d'employés Nestlé et retraités Nestlé**
B	**Enfants d'employés Nestlé âgés de moins de 19 ans**
R	**Visiteurs Nestlé** Personnes employées par une société du groupe Nestlé et en séjour temporaire dans la région. Leurs conjoints et enfants sont classés dans les mêmes catégories que les conjoints et enfants d'employés Nestlé. Ils paieront une cotisation "prorata temporis".
V	**Externes** - Enfants dépendant d'employés Nestlé et ayant atteint 19 ans dans l'année civile. - Personnes extérieures à l'entreprise ayant été formellement admises par le Comité. - Personnes ayant un statut de « Contractor » avec l'entreprise.
-	**Invités** Personnes conviées à jouer par et avec un ou plusieurs membres. Le prix du court pour une période de jeu d'une heure est indiqué dans le Son du Court 2 et sur le site internet du Club (www.tc-n.ch).
-	**Joueurs à la période** Personnes qui ne sont pas membres du Club. Le prix du court pour une période de jeu d'une heure est indiqué dans le Son du Court 2 et sur le site internet du Club (www.tc-n.ch).

3. SYSTEME DE RESERVATION

La réservation des courts se fait par un système informatique disponible sur notre site internet (www.tc-n.ch) ou par une borne installée au Clubhouse. Un manuel d'utilisation est disponible sur notre site internet et au Clubhouse.

Bien que les données utilisées (nom, prénom, année de naissance et numéro de joueur) ne soient pas confidentielles, nous avons pris les précautions nécessaires pour être en conformité avec la Loi fédérale suisse sur la Protection des Données (LPD 235.1).

Lors de la réservation, le système vous demandera de saisir:

- Votre numéro de joueur (ancien numéro de plaquette), c'est-à-dire la lettre de votre catégorie de joueur (R, J, B, V) et un nombre de 1 à 5 chiffres. Par exemple: R9, R10015, J202, B59, etc.

- Un mot de passe qui correspond à votre année de naissance (1956, 1997, etc.).

Dans le cas d'une panne grave du système de réservation ou de la connexion internet, des tableaux de réservations manuels sont à disposition au restaurant.

C'est l'Association Sports et Loisirs Nestlé (ASLN) qui se charge de faire l'enregistrement des nouveaux membres et de faire les changements nécessaires des membres existants comme par exemple : Démission, changement de catégorie tel que de junior à adulte ou d'employé Nestlé à retraité Nestlé, etc. L'ASLN se charge aussi de définir le numéro de joueur.

4. REGLES DE RESERVATION

4.1 Chaque membre dispose de trois types de réservation :

A. La pré-réservation d'un court de lundi à vendredi (jours fériés exceptés) dans un horizon de deux semaines. Une seule pré-réservation à la fois est possible. Cependant en parallèle il est possible de faire des réservations comme décrit sous c.

B. La pré-réservation d'un court pour les samedis, dimanches et jours fériés. Une seule pré-réservation à la fois est possible. Cependant en parallèle il est possible de faire des réservations comme décrit sous c.

C. La réservation d'un court libre au plus tôt un quart d'heure avant le début de la période. Toutefois, cette possibilité n'est pas accordée aux joueurs se trouvant déjà sur le court.

4.2 Pour (pré-) réserver un court, les noms de deux joueurs doivent être inscrits au tableau de réservation informatisé, en regard du jour et de l'heure choisis.

4.3 La (pré-) réservation peut être annulée uniquement par le joueur qui a fait la réservation. Si la (pré-) réservation n'est pas annulée et si les joueurs ne se sont pas présentés dans les 10 premières minutes de la période réservée, le court est mis à disposition. Les joueurs remplaçants doivent simplement s'inscrire dans le tableau de réservation informatisé avec l'option "Modifier les joueurs".

4.4 Lors du jeu en double, au moins deux joueurs doivent figurer sur le tableau de réservation informatisé.

4.5 Aucun joueur n'a le droit de jouer sans que son nom figure sur le tableau de réservation informatisé à la place qui convient. Font exception à cette règle les cas suivants :

- 3ème et 4ème joueurs d'un double
- Leçons avec le professeur
- Entraînements officiels
- Matches de tournois Cours Jeunesse

4.6 Les joueurs bénéficiant d'une possibilité de jeu officielle sur nos courts (tournois externes et internes, Défi, entraînements, etc.) ne peuvent pas pré-réserver de court le jour du jeu officiel.

4.7 **Il n'est pas permis de réserver sous le nom d'un membre absent en lieu et place de son propre nom. Il n'est pas permis de réserver avec un membre qui est absent. Des sanctions immédiates seront prises en cas d'infraction à ce point !**

4.8 Les membres peuvent (pré-) réserver une heure de jeu avec un joueur invité en utilisant le nom générique "Invité". La réservation peut se faire à l'avance mais dans un délai de maximum 24 heures. Sauf pour les heures bloquées où la réservation doit se faire 15 minutes avant le début de la période de jeu. Le paiement de la finance doit se faire au tenancier avant l'heure de jeu

4.9 Les joueurs à la période peuvent (pré-) réserver le jour même, sauf pour les heures bloquées (voir article 5.3) où ils doivent attendre 15 minutes avant le début de la période de jeu. Le tenancier se charge de la réservation dans le système et de l'encaissement de la finance

4.10 Pendant les heures bloquées, les membres non-employés Nestlé ne peuvent réserver que 15 minutes avant la période de jeu.

4.11 Dans le cas où, en toute bonne foi, pour cause d'empêchement imprévisible de dernière heure, un membre doit se faire remplacer, seul le membre du Club, qui a réservé le court, est autorisé à le faire. Le nom du remplaçant doit figurer sur le tableau de réservation informatisé à l'aide de l'option "Modifier les joueurs", disponible après le début de la période de jeu.

4.12 Pour participer au tournoi « Défi », il faut se référer au règlement spécifique du « Tournoi Défi ». La réservation du court se fait par l'intermédiaire d'une fonction ad hoc dans le système de réservation. Le tableau de classement du « Tournoi Défi » est géré automatiquement par le système en fonction des résultats saisis. Il est visible dans le système de réservation.

4.13 Les joueurs passent les filets (les trainards), mis à disposition sur chaque court, 5 minutes avant la fin de l'heure de jeu de façon à libérer le court au changement d'heure.

4.14 Les joueurs qui ont terminé une heure de jeu et qui souhaitent jouer une heure supplémentaire doivent réserver le court au moyen du système de réservation.

4.15 Le joueur qui souhaite s'entrainer seul sur un court, par exemple pour faire des services, peut occuper le court sans faire une réservation, pour autant que le court soit libre.

5. UTILISATION DES COURTS DU LUNDI AU VENDREDI

5.1 Heures de jeu

Le matin:	7h00 à 11h00 : Intervalles d'une heure
	11h00 à 11h30 : Entretien des courts. Pas de réservation possible
L'après-midi:	11h30 à 16h30 : Intervalles d'une heure
	16h30 à 17h00 : Entretien des courts. Pas de réservation possible.
Le soir:	17h00 à 22h00 : Intervalles d'une heure

5.2 La période de jeu est fixée à 1h

5.3 Sont déclarées « HEURES BLOQUEES » les heures réservées exclusivement aux employés, à savoir :

de 18h00 à 19h00 : courts 1 à 5

6. UTILISATION DES COURTS LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FERIES

6.1 Heures de jeu : 8h00 à 22h00

6.2 La période de jeu est fixée à 1h.

6.3 Les réservations pourront se faire

Pour les samedis :	A partir de **mercredi minuit**
Pour les dimanches :	A partir de **jeudi minuit**
Pour les lundis fériés :	A partir de **vendredi minuit**
Pour les autres jours fériés :	Dès deux jours avant le jour férié

6.4 Les **lumières** ne peuvent pas être allumées les samedis, dimanches et jours fériés (ordre de police).

7. COURTS RESERVES POUR CAS SPECIAUX

7.1 Le Comité et la Commission Technique peuvent réserver à l'avance les courts pour des manifestations spéciales telles que tournois, interclubs, entraînements, Cours Jeunesse, etc.

7.2 Le court no 6 est réservé aux leçons du professeur jusqu'à 20h00 en semaine et jusqu'à 12h00 le samedi. Si ces périodes ne sont pas réservées par le professeur, elles peuvent faire l'objet d'une (pré-) réservation.

8. PRATICABILITE DES COURTS

Lors d'intempéries, ou en cas d'incertitude en ce qui concerne l'état des courts, il suffit de composer le **021 924 54 49** et un répondeur automatique vous renseignera.

Seul le professeur, responsable de l'entretien des terrains, ou une personne désignée par lui-même, est compétent pour décider si les courts sont praticables ou non !

Les courts jugés impraticables par le responsable de l'entretien **sont désignés comme tels sur un écriteau ad hoc, situé à la hauteur du restaurant; l'accès en est alors interdit**.

Les frais de remise en état des courts, causés par des joueurs n'ayant pas observé ces instructions, peuvent être mis à leur charge.

9. VESTIAIRES ET AUTRES INSTALLATIONS

Les joueurs sont instamment priés de contribuer au **maintien de l'ordre et de la propreté dans les vestiaires et autres installations du club**.

9.2 En sortant des courts, on essuiera ses chaussures de tennis sur les tapis prévus à cet effet.

9.3 Afin de prévenir tout vol dans les vestiaires, il est vivement recommandé de ne pas y laisser des objets de valeur. Veuillez utiliser les casiers réservés à cet effet au Restaurant.

9.4 Les joueurs qui quittent les vestiaires en dernier sont priés d'éteindre les lumières et de fermer les fenêtres.

10. SANCTIONS

Tout joueur qui contrevient aux dispositions ci-dessus s'expose à des sanctions établies par le Comité.

LE COMITE